



**VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**

Publié le 30 avril 2026

**Séance ordinaire du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-et-un avril s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

**Etaient présents** : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Dorothee LORTHIOS, Rudy CARLIER, Chantal WAGON, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX Françoise PLATEAU, Marie-Françoise CARLIER, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Amel SAIDI, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOUZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

**Absent avant donné procuration** : Anne-Cécile LEVRAY à Rudy CARLIER

**Absent** : Eric ZELAZNY

**Monsieur Didier SZYMANEK a été désigné secrétaire de séance**

**15 - PROTOCOLE 2026 - ORGANISATION ET PREPARATION DES SEJOURS A VENIR**

Dans le cadre des échanges et suite à la signature du protocole 2026 à Aubry, il est prévu d'organiser et de préparer les séjours suivants : (ci-joint le protocole signé 2026).

- Séjour délégation d'Auby à Czeladź pour le festival Avé Maria :

- Date : du **27 mai au 03 juin 2026**

Pour cela la délégation sera composée :

- 1 responsable de groupe
- 4 personnes (élus, employés municipaux, associations...)
- 1 interprète

- Séjour délégation de Czeladź à Aubry ;

- Les dates seront définies fin avril

- Colonie jeunes aubygeois à Czeladź - du 10 au 24 juillet 2026

Pour cela la délégation sera composée :

- 2 encadrants
- 1 interprète
- 2 élus

- Colonie jeunes de Czeladź à Aubry - du 13 au 25 juillet 2026

Pour cela la délégation sera composée pour le séjour à Stella Maris :

- 2 encadrants
- 2 élus

**- Séjour signature du protocole 2027 à Czeladz – courant janvier 2027**

Pour cela la délégation sera composée :

- 1 responsable de groupe
- 4 élus
- 1 interprète

**Sur ces bases, il est demandé au Conseil municipal de se positionner sur :**

- l'organisation des séjours et colonies dans leur globalité pour un budget prévisionnel de 120 000.00 € et de valider la composition des délégations.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A 23 voix pour et 5 abstentions** (Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOZ)

**Emet un avis favorable** sur l'organisation des séjours et colonies dans leur globalité pour un budget prévisionnel de 120 000.00 € et valide la composition des délégations.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication. Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible via le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>

Le Secrétaire de Séance



Didier SZYMANEK



Pour copie conforme,  
Le Maire



Bernard CZECH